



Chaumont, le vendredi 27 Septembre 2024,

Remise de la médaille de l'Ordre National du Mérite
à Mgr Joseph de Metz Noblat, évêque de Langres.

Cher Joseph,

C'est une joie pour moi d'être parmi vous ce soir et de procéder ainsi à cette remise de décoration,

Ce n'est pas forcément habituel de procéder à une telle remise, pour un religieux, prêtre et évêque de surcroît, mais c'est je crois, le signe de l'insertion de l'Église dans la société et le signe de reconnaissance pour le travail accompli au-delà des croyances des uns et des autres, des appartenances religieuses et des engagements de foi que chacun peut porter. C'est le signe de la contribution des chrétiens et en particulier celle du pasteur de ce diocèse de Langres, au bien commun de la société, à la proximité des habitants de la Haute-Marne, au service de l'homme dans toutes ses dimensions et en particulier du lien social qui nous unit et qui semble aujourd'hui par ailleurs bien fragilisé par les divisions de la société : les difficultés à se parler, à se comprendre, à échanger des arguments, à admettre la différence des points de vue, au-delà des invectives, à mettre un peu de rationalité dans le débat public, au-delà des émotions ressenties ou des coups de cœur et des coups de gueule qui caractérisent la société médiatique dans tout ce qu'elle a de factice et d'artificiel.

En te nommant, cher Joseph, Chevalier de l'Ordre National du Mérite, la République française redit que la laïcité dont elle se prévaut, n'est pas une laïcité d'ignorance, de mise à distance et de refus du fait religieux, mais plutôt une laïcité de neutralité de l'État et des pouvoirs publics, laïcité de partage et de dialogue entre les différentes traditions religieuses, dans le respect des libertés fondamentales, des libertés de conscience telle la liberté religieuse. Trop souvent, nous voyons des acteurs soit dans la vie politique, soit dans le pouvoir médiatique qui, les uns par idéologie, les autres par ignorance, veulent mettre les religions en dehors de la sphère sociale en les restreignant à la seule sphère privée et à la croyance individuelle. Ceci va bien évidemment à l'encontre des lois et des fondements même de la République.

Si la séparation de l'Église et de l'État a été vécue en son temps dans la douleur et les oppositions vives, nous savons aussi que l'application libérale de la loi de 1905, voulue par plusieurs de ses auteurs, et confortée par la jurisprudence constante du Conseil d'État depuis lors, a contribué largement à l'apaisement de la société au 20^{ème} siècle. Il faut le redire avec force et conviction, si la République est laïque, et il faut s'en réjouir - les Églises ne font pas les lois, elles n'exercent pas le pouvoir politique et la République n'a pas à intervenir dans le fonctionnement interne des cultes - si la République est laïque donc, la société elle, ne l'est pas et chacun doit pouvoir exprimer sa foi et ses convictions non seulement personnellement, non seulement dans l'exercice du culte, mais aussi dans une contribution au bien commun de la société tout entière, dans des prises de position sur des sujets de société et des engagements qui se veulent au service de tous, par exemple dans l'enseignement catholique, dans les mouvements de jeunesse, dans le domaine de la santé, de l'accompagnement des personnes âgées, dans l'expression de nos convictions sur la beauté de la vie et la grandeur du respect qui lui est dû, depuis son commencement jusqu'à son terme. Ce sont aussi les préoccupations liées à la Paix dans le monde, si dangereusement menacée aujourd'hui par de multiples conflits, les enjeux profonds de la construction européenne à laquelle l'Église a, depuis l'origine, apporté un soutien actif, la recherche de la justice sociale, du respect des plus petits, des plus pauvres, des étrangers et des réfugiés, mais aussi la place de notre agriculture dans la vie nationale et le soutien à apporter à ceux qui la font vivre et permettent de nourrir le pays.

Toutes ces questions, politiques, sociales, économiques sont le fruit de la réflexion des chrétiens depuis des siècles dans ce que l'on a appelé l'Enseignement social de l'Église ou la Doctrine sociale de l'Église, non comme l'imposition d'un programme mais comme la proposition d'un chemin à la lumière de l'Évangile et des grands principes qui peuvent en découler en termes de solidarité, d'attention aux plus faibles, de subsidiarité dans la prise de décision, de rapport aux biens matériels et à la manière d'exercer les responsabilités et le pouvoir politique.

Oui, l'Église veut pouvoir apporter sa contribution au bien de la société tout entière par son expérience et sa sagesse multimillénaires, par l'engagement des chrétiens et la détermination des pasteurs. C'est aussi pourquoi, si nous comprenons bien la complexification du paysage religieux dans un pays largement sécularisé et où interviennent d'autres religions jusqu'alors, peu présentes dans l'histoire du pays, je pense en particulier à l'islam, les évolutions juridiques récentes et en particulier la nouvelle loi sur le renforcement des principes républicains de 2021, nous paraissent dangereuses à terme, non dans sa finalité – lutter contre le terrorisme et l'extrémisme politique sous couvert de religieux – mais dans ses modalités qui changent fondamentalement la philosophie des rapports Église-État en passant d'une laïcité de liberté à une laïcité de contrôle étroit des religions qui, demain, pourrait conduire à des abus graves et dangereux pour la cohésion nationale. Nous l'avons dit et exprimé à plusieurs reprises avec les autres confessions chrétiennes – les protestants et les orthodoxes – et aussi avec les musulmans. C'est bien sûr un point sur lequel il nous faudra être très vigilants à l'avenir.

Mais au-delà de ces considérations importantes je crois, mais beaucoup plus larges que la réalité du diocèse de Langres, en Haute-Marne, et la distinction de son pasteur, il faut revenir à l'aspect plus personnel de cette distinction qui t'est faite aujourd'hui. Ce n'est pas seulement la fonction d'évêque qui est honorée, ni la vitalité de l'action diocésaine qui se trouve reconnue par les pouvoirs publics, mais d'abord ton engagement personnel comme prêtre puis évêque, pendant plus de 35 années de service pastoral.

Tu es né dans une famille nombreuse, sixième d'une fratrie de sept, d'un père Officier de Marine, d'où ta naissance à Cherbourg. Après tes études secondaires à Nancy et Saint-Dizier, puis la faculté de droit de Nancy, tu entres au séminaire de cette même ville pour poursuivre en deuxième cycle à Metz, après le Service National à Épinal. Tes compétences juridiques conduiront tes supérieurs à te demander une spécialisation en droit canonique à Paris.

Ordonné prêtre le 28 mai 1987 à Bar-le-Duc, pour le diocèse de Verdun, tu y exerceras de nombreuses responsabilités en paroisse, comme vicaire à Saint-Mihel, puis Commercy, curé de différents groupes paroissiaux et ensuite curé de Verdun, avant de devenir Supérieur de la propédeutique à Nancy entre 2005 et 2011 puis vicaire général du diocèse de Verdun en 2011.

Nommé évêque de Langres en janvier 2014, tu seras ordonné à la cathédrale de Langres le 16 mars 2014, il y a donc 10 ans maintenant pour conduire et encourager le diocèse que tu sillones régulièrement et que tu connais si bien.

Aux ministères exercés dans les différents lieux où l'Église t'a appelé, ce sont ajoutées bien d'autres responsabilités au fil du temps, dans des mouvements, le diaconat, la formation aux ministères et bien sûr dans l'Officialité interdiocésaine puis comme Juge à Besançon. C'est aussi ton engagement auprès des prêtres au sein de l'Union apostolique du clergé où tu assureras des responsabilités nationales et aussi internationales jusqu'en 2012, c'est d'ailleurs dans ce cadre que je ferai ta connaissance.

C'est de cette belle fidélité au service de l'Église, des chrétiens, comme prêtre et évêque mais aussi plus largement pour le bien de la société tout entière que la République veut aujourd'hui t'honorer et qui me permet maintenant de procéder à la remise de ta décoration comme Chevalier de l'Ordre National du Mérite.

† Antoine Hérouard
Archevêque de Dijon
Chevalier de la Légion d'Honneur